

REGLEMENT

pour la mise à disposition des salles de conférences

L'OPI, de par sa localisation idéale au centre ville, bénéficie d'un accès facilité :

- Gare CFF de Lancy-Pont-Rouge,
- P+R de l'Etoile,
- Bretelle d'accès autoroutière à la route des Jeunes,
- Transports publics (Tram 15 et 17).

Cette situation doit aussi profiter aux entreprises qui souhaitent utiliser un lieu de rencontre. Ainsi, l'OPI dispose de deux salles de conférence qui sont mises à disposition des entreprises. Ces salles d'une surface totale de 85 m² (45 m² + 40 m²) et d'une capacité totale de 60 personnes peuvent être configurées à la demande et font l'objet de conditions personnalisées telles que décrites dans ce présent règlement.

1. Réservation

Pour connaître les disponibilités des salles, il suffit de prendre contact avec la réception au +41 (0)22 304 40 40 ou par courriel : antoine.holdener@opi.ch. Afin de valider la réservation, il est nécessaire de formuler une demande par écrit en adressant un courriel à cette même adresse. L'OPI vous envoie ensuite une confirmation.

2. Conditions d'utilisation des salles de conférence

Les salles sont mises à disposition pour des réunions de travail et d'entreprises, réception de clients, conférences, présentations de produits ou services, formation et séminaires, etc... Toute autre forme d'utilisation doit faire l'objet d'une autorisation formelle de l'OPI. L'entreprise ne peut réserver une salle de conférence que pour son usage propre et ne peut en aucun cas la réserver à l'usage d'un tiers. Les bureaux de l'OPI, les salles de conférences ainsi que l'ensemble de l'immeuble sont des espaces non-fumeurs.

2.1 Pour une entreprise affiliée

Les salles de conférence sont mises gratuitement à disposition des entreprises membres de l'OPI qui souhaitent organiser des événements sous réserve que celles-ci se soient acquittées de leur cotisation.

2.2 Pour une entreprise non-affiliée

Le prix de la location de la salle est de CHF 200.- la demi-journée et de CHF 300.- la journée.

3. Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8h00 à 17h00.

La demi-journée (4 heures) s'entend de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Les salles ne sont qu'exceptionnellement mises à disposition avant 8 heures et après 17h00.

4. Equipements des salles de conférence

Les salles de conférences sont équipées de chaises et de tables, d'un Flip Chart et d'un écran.

4.1 Beamer

Un beamer peut être commandé, sans frais, au minimum 24 heures à l'avance.

4.2 Téléphone

Un téléphone de conférence peut être commandé, au minimum 24 heures à l'avance, pour un montant forfaitaire de CHF 20.- (communications incluses).

4.3 Wifi

Nos salles sont équipées du Wifi et il est mis à votre disposition gratuitement. Pour le code d'accès, adressez-vous à la réception. L'utilisation d'un câble pour se connecter est formellement interdite.

5. Capacité et configuration des salles

Deux salles sont mises à disposition. Selon le nombre de personnes, la paroi qui les sépare peut être ouverte afin d'agrandir l'espace.

		Styles et capacités maximales en nombre de personnes		
Salle n° :	Surfaces	Forme en "U"	Ecole (avec tables)	Théâtre (chaises)
1	45	16	16	30
2	40	12	12	25
3 (1+2)	85	30	30	60

6. Annulation

Toute annulation moins de 24h avant la prise en charge de la salle entraîne une facturation de CHF 100.- indépendamment du statut d'affiliation de l'entreprise.

7. Catering

L'OPI met à disposition gratuitement des bouteilles d'eau minérale. En ce qui concerne les services supplémentaires de catering, l'OPI vous propose les modalités suivantes.

7.1 Collation

<u>Petit déjeuner (matin)</u>	<u>Pause Café (après-midi)</u>
1 café ou thé 1 croissant au beurre 1 jus d'orange Prix par personne : CHF 7.00.- (TTC)	1 café ou thé 1 jus d'orange Assortiment de biscuits secs Prix par personne : CHF 7.00.- (TTC)
Pour toute annulation de la collation moins de 24 heures avant le moment prévu, l'entier de montant restera dû.	

7.2 Prise en charge du service traiteur

Il est possible de vous adresser directement à l'OPI pour organiser votre service de catering sur mesure. Pour ce faire, nous vous ferons quelques suggestions et élaborerons une proposition (avec les conditions ad hoc) qui correspond le mieux à votre demande. L'OPI se charge de l'ensemble de la prestation et les prix seront calculés en fonction de la proposition. Des frais d'organisation seront compris dans la proposition.

7.3 Service traiteur autonome

L'OPI recommande aux entreprises de s'adresser directement auprès des entreprises affiliées suivantes :

JENNY & FILS
Alain Jenny
Av. de Châtelaine 80
CH-1219 Châtelaine
Tel: +41.22.796.48.29
Fax: +41.22.797.46.19
www.boulangerie-jenny.ch

PRO Entreprise Sociale Privée
Georgette Fournier Papale
Ch. Louis Hubert 4
CH-1213 Petit-Lancy
Tél: +41 22 879 55 27
Fax: +41 22 879 55 10
www.pro-geneve.ch

REALISE
Christophe Dunand
Rue Viguet 8
CH-1227 Acacias
Tél: +41 22 308 60 10
Fax: +41 22 308 60 11
www.realise.ch